

Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: TUNISIE

2. Date: 28-5-92 3. Numéro de référence: ITN 001
(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur: DIRECTION GENERALE DES FORETS
30, Rue Alain Savary
1002 TUNIS - TUNISIE

5. Nom de la zone humide: ICHKEUL

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 24 - 03 - 81

7. Coordonnées géographiques: 37° 10'N - 9°40'E

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche) PARC NATIONAL
DE L'ICHKEUL-Arrondissement des Forêts de Bizerte- CRDA de Bizerte

9. Superficie: (hectares) 12.600 Ha (Lac 8500 Ha + Marécages 2737 Ha +
Montagne 1363 Ha)

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale) 0 - 50 m (lac et marécage)
+511 m (Montagne)

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Lac 8500 Ha

Marécages = 2737 Ha

Montagne = 1363 Ha

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

Zone humide naturelle, permanente, eau douce en hiver, salée en été, communique avec le lac de Bizerte et la mer par le canal de Tinja - niveau du lac en été = 40 Cm NGT ; niveau du lac en hiver = 200 Cm NGT-
Température moyenne 18°C.-
Pluviométrie moyenne = 600 mm
Géologie du lac = Grétacé - Argile + gypse.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Niveau d'eau bas en été avec forte salinité et niveau élevé en hiver avec basse salinité. Cette variation favorise le développement du potamogéon et des scirpes qui constituent la base alimentaire des oiseaux d'eau hivernant.

15. Régime foncier et propriété:

(a) du site domaine de l'Etat

(b) des zones environnantes Terrains privés

16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- Parc National avec Centre d'information (écomusée)

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

Aménagement du Parc national en cours.

18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

(a) sur le site pêche

(b) aux alentours/dans le bassin versant pâturage

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site Lancement d'un appel d'offres international en octobre 1991 intitulé "Etude pour la sauvegarde du Parc National de l'Ichkeul"

Dépouillement des offres techniques et financières en Cours.

(b) aux alentours / dans le bassin versant

20. Valeurs hydrologiques et physiques: (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

- Recharge de la nappe souterraine

21. Valeurs sociales et culturelles: (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

- Production de poissons = 200.000 Kg/an
- Information, éducation, sensibilisation du public
20.000 visiteurs par an.
- Recherche scientifique

22. Faune remarquable: (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

- Quartier d'hivernage d'importance internationale (200.000 à 400.000 oiseaux = foulques, canard siffleur, fuligule milouin, oie cendrée, érismaure à tête blanche...etc)
- Loutre d'eau + Buffle d'eau
- Poissons.

23. Flore remarquable: (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

- *Potamogeton pectinatus*, *phragmites australis*, *scirpus maritimus*.
- 500 espèces végétales recensées dans le parc.

24. Recherche et équipements scientifiques: (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

- Suivi scientifique par la Fondation Nationale de la Recherche.

25. Education et information: (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

- Centre d'information équipé (Ecomusée)
- Brochures en arabe et en français sur le Parc National

26. Récréation et tourisme: (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

- 20.000 visiteurs par an dont la moitié des jeunes écoliers.

27. Organisme de gestion: (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

- Direction Générale des Forêts.

28. Juridiction: (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

- Ministère de l'Agriculture

29. Références bibliographiques: (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

- The Modeling and Management of the International important wetland of Lac Ichkeul - Ted Hollis - 1986
- Critères de fonctionnement d'une zone humide dans son exploitation par un peuplement d'oiseaux d'eau - Alain Tamisier - 1990
- Parc National de l'Ichkeul - Dir.Générale des Forêts - 1988

30. Raisons de l'inscription: (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

- Importance internationale pour l'hivernage des oiseaux d'eau.

31. Carte du site (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)